

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
13 DECEMBRE 2018

DATE d’AFFICHAGE
21 DECEMBRE 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 28
Votants : 35

L’an deux mille dix-huit,
le 18 décembre à dix-neuf heure

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la Salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONCALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - M. Daniel BOURZEIX, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Guy DAVID, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mme Mireille LUCAS, - MM. Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL.

Mme Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

M. Daniel BOURZEIX donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Guy DAVID donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER

M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Yoann COLPIN a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°129-2018 – TRAVAUX – ADHESION AU SYNDICAT MORBIHAN ÉNERGIES - APPROBATION DES
STATUTS ET DESIGNATION D’UN (E) REPRESENTANT (E)**

M. Patrick BEILLON, Vice-président en charge des travaux, précise que la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) a introduit la création de commissions consultatives entre tout syndicat exerçant la compétence d’Autorité Organisatrice de la Distribution d’Energie (AODE) et les Communautés totalement ou partiellement incluses dans le périmètre du syndicat.

Depuis décembre 2015, la commission consultative instituée par Morbihan Energies a permis d’impulser des approches coordonnées dans les domaines des transitions « énergétique » et « numérique ».

Afin de poursuivre la démarche engagée et renforcer les partenariats déjà existants entre la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne et le syndicat (ex : groupements d’achats énergie, réalisation de travaux, maintenance éclairage public, ...), Morbihan Energies a modifié ses statuts en élargissant son champ d’actions et en offrant la possibilité aux intercommunalités d’y adhérer (arrêté Préfectoral du 12 juin 2018).

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les statuts de Morbihan Energies,
- **ADHERE** au Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan,
- **AUTORISE** le transfert, dans le cadre des champs d'actions communautaires (développement économique, numérique, voirie, ...), de la mission optionnelle d'éclairage public (investissement et maintenance). Les travaux continuent d'être financés par la collectivité, mais sous maîtrise d'ouvrage déléguée au syndicat,
- **DESIGNE** M. Patrick BEILLON comme délégué pour représenter la Communauté de Communes et pour siéger au sein du Comité syndical,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à la procédure d'adhésion.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 26 12 18

Le Président,

